



# La naissance des «doulas» au sein de l'obstétrique (2)

**P**oursuivons notre lecture de l'analyse que viennent de faire l'Académie nationale française de médecine et le Pr Roger Henrion de l'émergence des «doulas» au sein du champ de la gynécologie-obstétrique (*Revue médicale suisse* du 25 juin). Et rappelons que les représentants de cette nouvelle spécialité paramédicale s'engagent à assurer une continuité et une disponibilité dans le soutien des femmes tout au long de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches. «Elles entendent informer, accompagner, soutenir moralement et physiquement les couples, leur permettre de s'épanouir en fonction de leur choix et de leurs décisions, et servir de lien avec le personnel médical, explique le Pr Henrion. Elles proposent également un soutien physique à la femme, comportant : exercices de relaxation, massages, chants, positions, respiration pour l'aider à réduire les perceptions douloureuses pendant le travail. Elles rencontrent les parents plusieurs fois au cours de la grossesse, lors de visites à domicile ou en cabinet, mais le nombre de visites est variable.»

En pratique, les «doulas» sont théoriquement joignables à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit durant toute la durée de l'accompagnement, disponibles pendant l'accouchement et rendent plusieurs visites dans les suites de couches. Leur objectif se rapproche donc à la fois de l'accompagnement familial traditionnel, du travail classique de la sage-femme libérale et de l'obstétricien en clientèle privée. «Il se rapproche surtout du rôle tenu par les sages-femmes libérales qui, avant l'apparition de l'analgésie péridurale, préparaient à l'accouchement psychoprophylactique, dit sans douleur, dont le nombre a diminué mais qui n'ont pas disparu. Leur activité consiste en effet à assister les parturientes par tous moyens reconnus, non médicamenteux, destinés à leur procurer confort physique et moral et à les préparer à l'accouchement auquel elles assistent» se souvient le Pr Henrion.

«Un projet de naissance» est alors établi entre la «doula» et les futurs parents. Ce document sera théoriquement présenté à la sage-femme ou à l'obstétricien lors de la grossesse et ajouté au dossier lorsqu'un accord est conclu. Dans ce projet sont discutées les modalités des différentes étapes de l'accouchement : travail, naissance, soins à l'enfant, à la mère, délivrance, accueil du nouveau-né, présence d'autres personnes à l'accouchement, entre autres. Ce projet repose sur le concept que la femme a le droit

d'être informée du déroulement de son accouchement et d'énoncer ses souhaits, mais aussi le droit de participer à la prise de décision des différentes interventions faites sur elle ou son enfant, voire de les refuser, ce qui l'est beaucoup moins. Toutes les parties ont toutefois intérêt de savoir que ce texte n'a pas de valeur «légale» mais – oserait-on dire, simplement – une valeur «morale».

Toujours en pratique les «doulas» établissent un document tenant lieu de contrat. «Les services rendus peuvent être bénévoles, mais le plus souvent ils sont payants et l'aspect mercantile ne peut être exclu observe le Pr Henrion. La rémunération serait personnalisée. Les cinq à dix visites réparties sur la grossesse et les suites de couches qu'elles proposent sont facturées de 40 à 70 euros la visite, la présence à l'accouchement de 250 à 400 euros en moyenne. D'autres "doulas" préfèrent travailler au forfait, de 400 à 700 euros pour l'ensemble des prestations. Une association spécialisée propose, à la suite du premier entretien gratuit, un forfait de 300 euros pour l'accouchement auquel s'ajoutent au moins trois entretiens prénataux et une visite post-natale, facturés 40 euros par entretien, soit un minimum de 420 euros. Cette rémunération leur donne une sorte de légitimité. Les meilleurs résultats seraient obtenus lorsque la "doula" est engagée de façon privée par les parents, rémunérée par eux et est indépendante de l'institution médicale.»

En France, de tels actes ne sont pas remboursés par la sécurité sociale et ne sont pris en compte par aucun organisme. A titre de comparaison, il n'est peut-être pas superflu de rappeler que le forfait pour le suivi du travail, l'accouchement, les suites de couches, le suivi de la mère et du nouveau-né pendant douze jours, sont remboursés 305 euros par les Caisses primaires d'assurance maladie aux sages-femmes exerçant dans le secteur libéral. Pour résumer, les «doulas» revendiquent, en France comme ailleurs dans les pays industriels, la création d'un statut spécifique d'aide à la personne, hors cadre médical ou paramédical, hors bénévolat, avec une formation et une pratique reconnues par les pouvoirs publics.

Le Pr Henrion se garde bien de faire

l'économie des raisons de l'émergence de cette nouvelle problématique. Il avance notamment – argument facile autant que réel – une «évolution de la société» qui ferait que les femmes seraient plus souvent isolées ou se sentent plus souvent isolées qu'autrefois. «Peu à peu a diminué, du fait des circonstances de la vie moderne, le soutien spontané qu'apportaient les mères, les sœurs, voire les maris, et d'une façon plus générale, la famille et les amis, au cours de la grossesse et de

**«... Peu à peu a diminué, du fait des circonstances de la vie moderne, le soutien spontané qu'apportaient les mères, les sœurs, voire les maris, la famille et les amis ...»**

l'accouchement, souligne-t-il. Le tissu familial est fragilisé. Nombre de familles sont éclatées. Les familles monoparentales, décomposées et recomposées, sont de plus en plus fréquentes. Les mères,

sœurs et amies, travaillent plus souvent qu'autrefois et sont moins disponibles. L'isolement peut aussi être géographique ; les femmes arrivant dans une région où elles ne connaissent personne. Dans d'autres cas, ce sont des primipares, parfois fragiles et angoissées à l'idée d'être mères, ou des multipares ayant eu une expérience malheureuse, qui recherchent un soutien moral, une aide psychologique supplémentaire.» Le propos ne vaut-il que pour la France ? On peut raisonnablement en douter.

(A suivre)

Jean-Yves Nau